

BULLETIN D'ADHÉSION 2025-2026

En adhérant aux Éclaireuses Éclaireurs de France, vous rejoignez l'Association laïque du Scoutisme français, créée en 1911, pour contribuer à construire un monde meilleur en formant des citoyen·nes engagé·es.

Adhérer aux Éclé-es, c'est un engagement à :

- Respecter les valeurs, principes, règles du Mouvement
- Participer régulièrement aux activités
- Collaborer personnellement ou pour son enfant à la mise en œuvre du projet de l'association

L'adhésion donne accès à :

- Un projet pédagogique fondé sur le volontariat à caractère non politique, ouvert à tous sans distinction d'origine ni de croyance
- Une méthode éducative, la Méthode scout, adaptée à chaque âge
- La possibilité de participer aux activités de l'année (sorties, week-ends, mini-camps, camp...)
- Un encadrement de qualité, composé de responsables bénévoles et régulièrement formé·es
- Les assurances couvrant les activités de scoutisme de l'association
- L'accès à des outils dédiés dont la boutique SCOUTIK www.laboutiqueduscoutisme.com

L'adhésion est essentielle au bon fonctionnement de l'association. Elle contribue au développement des projets du Mouvement et renforce son indépendance.

Comment adhérer ?

Pour adhérer aux Éclé-es, vous devez remettre le bulletin d'adhésion, soigneusement complété (même pour un renouvellement) au responsable de la Structure locale d'activité, accompagné du règlement. Votre adhésion formalise votre appartenance à l'association des EEDF. Attention : vous devez être à jour de votre adhésion pour bénéficier des assurances, et ainsi participer aux activités ! Vous recevrez directement par mail votre carte d'adhérent·e, valable du 1er septembre 2025 au 31 août 2026 (adhésion effective à la signature du bulletin).

Pour contacter les EEDF au sujet de leur politique de confidentialité ou de la collecte et du traitement de vos données personnelles, vous pouvez envoyer un mail à accueil.national@eedf.fr / adhesions@eedf.fr
Tél. : 01 48 15 17 66

Toutes les informations concernant les RGPD : <https://jeito.eedf.fr/rgpd/>

Tarif de la cotisation

L'association des EEDF étant reconnue d'utilité publique, la cotisation est assimilable à un don, donnant droit à l'émission d'un reçu fiscal permettant de déduire de ses impôts sur le revenu 66% du montant de l'adhésion. Chacun·e peut, selon sa situation, amplifier son engagement au-delà de son adhésion par un don libre.

Tout adhérent·e de plus de 16 ans règle son adhésion personnellement.

Cotisations participation Enfants et Jeunes (- 18 ans)

Déduction fiscale	66 %	Tarif EEDF		Tarif 1er enfant		Tarif enfants suivants	
Tranche d'imposition	Bornes QF	1er enfant	Enfants suivants	Déduction fiscale	A Charge après impot	Déduction fiscale	A Charge après impot
Tranche 1 (NI)	< 11 497	33	24	Non imposables			
Tranche 2	11 497 - 19 194	101	79	66,66	34,34	52,14	26,86
Tranche 3	19 194 à 30 471	122	98	80,52	41,48	64,68	33,32
Tranche 4	30 471 à 40 628	156	124	102,96	53,04	81,84	42,16
Tranche 5	> 40 628	179	143	118,14	60,86	94,38	48,62

(*) Quotient familial de l'impôt sur le revenu = revenu fiscal de référence / nombre de parts

Cotisations Bénévoles Responsables (toutes fonctions)

En fonction de ses revenus, chaque Respons' cotisera à hauteur de ses possibilités (imposable, étudiant·e, salarié·e ...) à prix libre de 1 à 179€.

Bénévole Responsable (toutes fonctions)	de 1 à 179 €
---	--------------

Autres cotisations

JAÉ / Ami·e / Activité ouverte / Stagiaire formation	33 €
Séjours Vacances Adaptées (SV nationaux)	33 €
Offre découverte 2 jours / 6 jours	5 € / 20 €



ÉCLAIREUSES ÉCLAIREURS DE FRANCE
12 place Georges Pompidou 93167 Noisy-le-Grand Cedex

01 48 15 17 66

accueil.national@eedf.fr

www.eedf.fr



BULLETIN D'ADHÉSION

Adhérent-e : Civilité : H F Autre
NOM : Prénom :
NOM de naissance :
Né-e le : À :
CP : Pays de naissance :
Adresse :
Complément :
CP : Ville :
Pays : École :
Tel fixe : Tel mobile :
Profession(si +16 ans) :
E-mail :

Région :

SLA :

N° CAF : N° d'adhérent-e :

Déclare adhérer à l'association des Éclaireuses Éclaireurs de France en tant que :

Lutin-e / 6-8 ans	Responsable
Louveteau-ette / 8-11 ans	Ami-e
Éclaireur-se / 12-15 ans	Unité Défi
Aîné-e / 15-18 ans	Séjour vacances adaptées
JAÉ / 18-25 ans	
Participant-e activité ouverte	

AUTORISATION LÉGALE

Je soussigné-e :
représentant-e légal-e en qualité de :
autorise l'enfant : à :
Rentrer seul-e à son domicile
Rentrer accompagné-e par cette personne :
NOM : Prénom :
Tel mobile :

DROIT À L'IMAGE

OUI

NON

J'autorise l'association des EEDF à utiliser et exploiter mon image ou celle de mon enfant dans le cadre de la promotion de l'association, notamment sur des supports que ce soit papier, ou numérique. (ex: réseaux sociaux, affiches, flyers, partage à des médias et/ou des partenaires...).

Je renonce à toute action à l'encontre de l'association ainsi que de médias et partenaires qui trouverait son origine dans l'exploitation de mon image prise au sein d'activité de l'association.

Je certifie sur l'honneur que les informations de ce bulletin sont exactes.

En adhérant aux EEDF, je m'engage à respecter les valeurs fondamentales de l'association.

J'accepte de recevoir des e-mails de la part de l'association

Fait à : **Le :**
Signature du/des représentants/es légal(aux) : Signature de l'adhérent-e :
(uniquement pour les mineur-es)

Cotisation

Bénévole Responsable - 1 à 179 € Séjour vacances adaptées - 33 € JAE / Ami-e / Activité ouverte / Stagiaire formation - 33 €
Enfant et Jeune (- de 18 ans) Premier enfant ? : OUI / NON Quotient familial de l'impôt sur le revenu : 1 / 2 / 3 / 4 / 5
Offre découverte 2 jours - 5 € Offre découverte 6 jours - 20 €
Se référer aux tranches du tableau au dos

Don libre en complément de cotisation

Je participe à la vie de l'association, je soutiens ses actions à hauteur de : 50 € 100 € 200 €
..... €

Règlement

Règlement effectué par : N° d'adhérent-e (si c'est le cas) :
Adresse postale : E-mail (pour reçu fiscal) :
Moyen de règlement : Espèces Virement Carte bancaire Helloasso ANCV
Chèques N° de chèque :
(ne permet pas la réception d'un reçu fiscal)
Le-la payeur-se déclaré-e sur ce bulletin doit correspondre au titulaire du chèque

TOTAL

€



FICHE SANITAIRE DE LIAISON

DOCUMENT CONFIDENTIEL

Joindre obligatoirement la copie du carnet de vaccination

NOM DU MINEUR :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :/...../.....

SEXE : M ☐ F ☐

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles concernant votre enfant (l'arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs en séjour de vacances ou en accueil de loisirs).

1-VACCINATION (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations)

VACCINATIONS OBLIGATOIRES	Oui	Non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie				Coqueluche	
Tétanos				Haemophilus	
Poliomyélite				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
				Hépatite B	
				Pneumocoque	
				BCG	
				Autres (préciser)	

SI LE MINEUR N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION.

2-RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MINEUR

Poids :kg ; Taille :cm (informations nécessaires en cas d'urgence)

Suit-il un traitement médical pendant le séjour ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice).

Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance.

ALLERGIES : ALIMENTAIRES

☐ oui ☐ non

MEDICAMENTEUSES

☐ oui ☐ non

AUTRES (animaux, plantes, pollen) :

☐ oui ☐ non

Précisez

Si oui, joindre un **certificat médical** précisant la cause de l'allergie, les signes évocateurs et la conduite à tenir.

Le mineur présente-t-il un problème de santé, si oui préciser ☐ oui ☐ non

3-RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

Port des lunettes, de lentilles, d'appareil dentaire ou auditif, comportement de l'enfant, difficultés de sommeil, énurésie nocturne, etc...

4-RESPONSABLES DU MINEUR

Responsable N°1 : NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

TEL DOMICILE TEL TRAVAIL

TEL PORTABLE :

Responsable N°2 : NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

TEL DOMICILE TEL TRAVAIL

TEL PORTABLE :

NOM ET TEL MEDECIN TRAITANT :

Je soussigné(e)....., responsable légal du mineur, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire. J'autorise le responsable de l'accueil de loisirs à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires selon l'état de santé de ce mineur.

Date :

Signature :



FINANCEMENT DES ACTIVITÉS 2025–2026

La participation aux activités EEDF de la structure Besançon la Ruche comporte deux paiements différents nécessaire à la participation aux activités :

- L'adhésion à l'association (nationale)
- Le paiement des activités (local)

Les activités "découverte"

Nous proposons à tout nouvel enfant ou jeune de venir essayer les éclés, sur une sortie ou un week-end.

Pour cela, il est nécessaire d'adhérer via une adhésion "découverte" à 5 €, et d'ajouter à cela 20 € pour participation au week-end (ou 10 € si participation à une journée d'activités).

Le paiement peut être fait en chèque, chèque ANCV ou espèce, avec remise de la somme en mains propres le samedi lorsque vous déposez votre enfant sur le lieu d'activité.

Si le week-end ou la journée d'activités a plu à votre enfant, vous pouvez le faire adhérer à l'année, le montant versé dans l'adhésion "découverte" sera déduit de votre adhésion annuelle, et le montant versé pour la participation sera déduit de votre ardoise.

L'adhésion annuelle

Dans le cas où votre enfant participe à un second week-end (ou à plus de 2 journées d'activités), il est nécessaire de souscrire une adhésion annuelle.

Comme vous avez pu le constater sur la fiche d'adhésion, la cotisation est calculée selon votre quotient familial de l'impôt sur le revenu. Vous avez également la possibilité de faire un don, qui tout comme l'adhésion est déductible d'impôt à hauteur de 66% du montant du don, si vous êtes assujetti à l'impôt sur le revenu.

Attention, le montant de l'adhésion appelé "cotisations suivantes" est uniquement pour les fratries, il s'agit du montant pour le 2^{ème} frère ou la 2^{ème} sœur. Il ne





s'agit pas d'un montant préférentiel pour les adhérents de l'année dernière, qui doivent souscrire au montant "1^{er} enfant".

Le montant de l'adhésion revient à notre association nationale, et pas à notre structure locale de Besançon. La participation aux activités de l'enfant non-adhérent sera refusée.

L'ardoise

Le paiement de la participation aux activités fonctionne selon le principe de l'ardoise inversée : en début d'année avec l'adhésion vous payez la totalité des activités d'année.

Si votre enfant n'a pas pu participer à une des activités, il vous sera reversé à la fin de chaque trimestre le montant correspondant aux activités auxquelles votre enfant n'a pas pu participer (uniquement sur demande expresse par mail).

Ce remboursement s'effectue à deux conditions : fournir un justificatif (médical ou raisons familiales, comme un décès ou maladie d'un proche) ; et prévenir quatre jours à l'avance pour que l'équipe d'animation puisse revoir l'organisation des activités.

Un repas familial ou un anniversaire ne sont, par exemple, pas des raisons familiales ouvrant droit à un remboursement de l'activité ratée.

Le montant de l'ardoise fonctionne également selon votre quotient familial de l'impôt sur le revenu, selon le tableau ci-dessous (le montant de l'adhésion vous est ici remis pour information) :

Quotient familial	Paiement 1 ^{ère} adhésion	Paiement sept. 2025 à juil. 2026
< à 11 497 €	33 €	120 €
11 497 € à 19 194 €	101 €	180 €
19 194 € à 30 471 €	122 €	240 €
30 471 € à 40 628 €	156 €	290 €
> à 40 628 €	179 €	340 €

Le paiement doit être réalisé en même temps que l'adhésion annuelle. Il peut être effectué en espèce, chèque ou chèque ANCV.

En cas de paiement par chèque, il peut être demandé un paiement échelonné en 2, 3 ou 4 chèques, pour cela il est nécessaire de nous fournir tous les chèques avec écrit à l'arrière le mois d'encaissement.



CALENDRIER DES ACTIVITÉS

Septembre

20 – 21 septembre : Week-end campé

21 septembre à 17h : Réunion de
rentrée pour les parents

Octobre

4 – 5 octobre : Week-end campé

5 octobre à 16h : Assemblée Plénière
Locale (APL)

Novembre

8 novembre : Journée famille

22 – 23 novembre : Jumelage
louveteaux·ette

22 – 23 ou 29 – 30 novembre : à définir
pour les éclé·es

Décembre

13 – 14 décembre : Week-end en gîte

Janvier

10 janvier : Journée d'activités

Février

7 – 8 février : Week-end en gîte

28 février : Journée travaux solidaire

Mars

21 – 22 mars : Week-end campé

Avril

18 – 19 avril : Week-end campé

Mai

8 – 9 mai : Rando-Loup & Explo'

23 – 24 – 25 mai : à définir

Juin

13 – 14 juin : Week-end campé





MATÉRIEL ET DOCUMENTS

Dans le sac à dos pour un week-end

Sac à dos obligatoire, pas de valise
1 foulard (offert aux nouveaux·elles)
1 brosse à dent et dentifrice
1 matelas de camping
1 sac de couchage
1 paire de chaussures de marche
1 change complet : t-shirt, pantalon, culotte/slip, chaussettes
1 pull bien chaud
1 pyjama et le doudou si besoin
1 popote : couvert, assiette, verre
1 gourde
1 lampe torche/frontale
S'il ne fait pas beau : k-way et bottes
S'il fait beau : casquette et crème solaire

Les p'tits conseils

Penser à marquer **TOUTES** les affaires de vos enfants. Cela limite les pertes/mélanges des affaires.
Faites en sorte que tout tienne au maximum dans le sac à dos.



Dans le sac à dos pour une journée

1 sac à dos
1 gourde
1 foulard (offert aux nouveaux·elles)
1 paire de chaussures de marche
1 popote : couvert, assiette, verre
S'il ne fait pas beau : k-way et bottes
S'il fait beau : casquette et crème solaire

Médicaments et téléphone

Tout dispositif médicamenteux (y compris les dolipranes ou l'homéopathie) doit faire l'objet d'une ordonnance dont une copie est remise au responsable d'unité.

Document à donner

Pour la 1^{ère} sortie :

Adhésion « Découverte » + règlement
chèque/espèce + fiche sanitaire

Pour la 2^{ème} sortie :

Adhésion « Annuelle » + règlement
chèque/espèce et ardoise